
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – 11 MARS 2019

Un budget en transition

11 mars 2019

Le Conseil départemental de l'Ardèche se réunit le 11 mars pour le vote du budget primitif 2019, acte majeur qui traduit les priorités de la collectivité pour l'année à venir.

Cette année plus que jamais, le budget mettra en avant la transition. Transition écologique bien sûr, mais également sociale et culturelle, car ces trois thèmes sont intimement liés.

En septembre 2018, le Département organisait la semaine de la transition. Cinq jours qui ont réuni plus de 1000 acteurs du territoire, qui agissent pour sa transition écologique, sociale et culturelle. Des acteurs de terrain qui ont pu rendre compte de la situation concrète et des besoins des habitants pour être accompagnés dans cette démarche, ainsi que des experts qui ont présenté l'Ardèche de demain, avec ou sans transition. Le constat général était sans appel : nos actions présentes forgent l'Ardèche de demain. Fort de ce bilan, le conseil départemental propose un budget tourné vers une transition globale qui touche à toutes ses compétences.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2019

Montant du budget primitif 2019 : 414 480 777 € (+ 1,54 %)

Dépenses de fonctionnement : 317 737 075 € (+ 1,25 %), évolution très modérée

Dépenses d'investissement : 75 569 702 € (+ 3,5 % par rapport à 2018, soit + 2,5 M€)

→ 180,76 M€ pour les solidarités, l'insertion et l'accès aux droits (178,92 M€ en 2018)

Dont 66,81 M€ consacrés aux personnes âgées, 35,51 M€ aux personnes handicapées, 32,84 M€ à la protection de l'enfance en danger, 43,86 M€ pour l'action sociale de proximité et l'insertion et 1,65 M€ pour le logement et la politique de la Ville.

→ 32,27 M€ pour l'épanouissement de la personne, l'éducation et la citoyenneté (31,51 M€ en 2018)

Dont 21,17 M€ consacrés à l'éducation et notamment aux collèges (+4,27%), 6,28 M€ pour la culture, 2,93 M€ pour la jeunesse, la citoyenneté et la solidarité internationale et 1,89 M€ pour le sport.

→ 57,49 M€ pour l'aménagement et le soutien aux territoires (56,93 M€ en 2018)

Dont 38,39 M€ pour les routes et les mobilités alternatives, 12,49 M€ pour la solidarité avec les territoires et la politique de l'eau et 6,62 M€ pour les transports.

→ 23,51 M€ pour le cadre de vie et le développement durable (23,24 M€ en 2018)

Dont 19,19 M€ pour la sécurité et l'incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours essentiellement), 2,90 M€ pour la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et 1,42 M€ pour l'environnement et la forêt.

→ 8,19 M€ pour l'économie et l'attractivité du territoire (7,66 M€ en 2018)

Dont 3,21 M€ pour le tourisme, 1,32 M€ pour l'agriculture, 1,35 M€ pour le développement économique et 2,30 M€ pour le numérique.

→ 112,26 M€ pour les ressources (109,92 M€ en 2018)

Dont 30,56 M€ de dépenses financières (remboursement de la dette, fonds de péréquation et dépenses financières diverses), 66,85 M€ pour le personnel, 3,34 M€ pour l'informatique et 8,07 M€ pour le patrimoine de la collectivité et la logistique.

SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

La solidarité est une compétence en transition au Département. Transition numérique, puisqu'elle tend à s'appuyer sur les nouveaux réseaux pour toucher un public qui ne peut forcément se déplacer. L'expérimentation de la télémédecine en lien avec le SAMU pour éviter aux résidents en EHPAD de se déplacer en est un bon exemple. Mais également en transition vers une méthode de travail tournée vers la prévention : prévention dans la perte d'autonomie pour les « 60 ans et + », notamment à travers le sport ; prévention médicale, à travers le rapprochement des soignants via la création de maisons de soins ; prévention dans la relation parents/enfants, avec le programme d'accompagnement des éducateurs directement au sein de la famille familiale, ce qui évite le placement en foyer ; prévention face aux besoins grandissants en cours de français langue étrangère via le soutien d'associations ; prévention face à l'isolement en ouvrant les journées « sportludi » aux collégiens, aux seniors et désormais aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Enfance et famille

Le développement des places alternatives au placement traditionnel, un outil qui répond aux besoins des familles

Le Département de l'Ardèche continue de voir augmenter le nombre de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette situation, qui est l'écho de l'augmentation nationale, s'explique en partie par les difficultés grandissantes que rencontrent les familles qui se répercutent sur les relations parent-enfant.

Le Département a pris acte de cette situation, et recherche un accompagnement au plus près des réalités auxquelles sont confrontés les familles et les éducateurs.

Cependant, le placement en foyer n'est pas toujours la meilleure réponse à ces situations, et ne permet pas le développement de l'autonomie parentale ni un accompagnement au plus près des problématiques familiales.

C'est dans le but d'améliorer la prise en charge des mineurs et l'accompagnement des familles qu'une alternative au placement a été mise en place sur le territoire. Elle consiste à maintenir le mineur au sein du domicile familial, avec la mise en place d'un travail d'accompagnement intensif par les éducateurs, afin d'accompagner les parents.

Ces engagements forts expriment clairement la volonté politique de tout mettre en œuvre pour accompagner les parents et les enfants dans un lien affectif retrouvé, une présence parentale rassurante et des acteurs de terrain au plus près des problématiques rencontrées par les familles.

En complément de l'orientation portée par l'exécutif départemental sur le développement des liens parents/enfants, la priorité a été donnée au développement des mesures éducatives qui ne constituent pas des placements au domicile des familles. Cette transition permet un accompagnement qui ne rompt pas avec le quotidien du mineur, lui assurant un ancrage dans son environnement plus stable et une sortie de crise plus rapide.

Santé et accès des services au public

La désertification médicale, réalité départementale et nationale, ne peut se solutionner qu'avec de nouvelles techniques permettant un meilleur accès aux soins pour les patients et une meilleure attractivité du territoire pour les médecins qui aujourd'hui sont réservés à l'idée de s'installer dans un territoire où ils devront assurer un service éloigné de structures médicales sur lesquelles s'appuyer.

La télémédecine et la création d'un centre de soins où les professionnels de santé seraient salariés sont deux éléments de réponse que le Département apporte à cette transition de l'offre médicale.

Affichée comme l'un des projets prioritaires par Laurent Ughetto et **répondant aux enjeux d'accès aux soins facilité pour les Ardéchois.e.s et d'attractivité pour le personnel médical**, la télémédecine, déjà expérimentée sur le territoire dans le cadre de projets locaux ciblés, est devenue en avril 2018 un projet commun entre le Département et l'agence régionale de santé (ARS), faisant suite à l'obtention par le conseil départemental du statut expérimentateur « télémédecine » de l'Ardèche en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, le Département pilote cette démarche sur l'ensemble du territoire.

Une des premières utilisations actées de la télémédecine sera la téléconsultation dans les EHPAD, établissements sous la tutelle du Département. Ces téléconsultations permettront de désengorger le SAMU et le service des pompiers, en diminuant les besoins de déplacements des résidents et en renforçant la sécurité médicale, favorisant ainsi leur confort.

Au cours de cette année, le Département souhaite étendre cette expérimentation à d'autres structures médicales.

Ce dispositif de télémédecine impulsé par le Département ouvre de nouvelles perspectives vers une amélioration de la qualité de la prise en charge médicale.

Mais la seule télémédecine ne peut pas répondre seule aux problématiques de désertification. A l'heure où 60% des Ardéchois.e.s habitent à plus de 20 minutes d'un médecin généraliste, et pour offrir une réponse cohérente aux territoires les plus éloignés de l'offre de santé, le Département est aujourd'hui dans une démarche de création d'un **centre de santé** départemental, structure sanitaire de proximité répondant aux besoins du territoire et présentant des avantages pour les médecins y exerçant. Il permet en effet un exercice regroupé et coordonné pour des médecins ayant un statut de salariés (à l'inverse de la maison de santé), et allégés de la charge de travail administrative.

Un centre de santé apparaît aujourd'hui l'outil le plus adapté afin de répondre aux enjeux sanitaires de l'Ardèche. Elle répond en effet à la question de l'accessibilité, prégnante sur le territoire départemental et au cœur des objectifs d'une telle structure de santé, mais aussi à l'attractivité médicale puisqu'un centre de santé est un lieu de prédilection pour la formation des professionnels de santé, notamment des stagiaires en médecine.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le projet de centre de santé départemental doit permettre l'implantation d'un premier site dans l'un des territoires prioritaires, identifiés à partir du zonage établi par l'ARS.

Ce modèle a, par la suite, vocation à répondre aux enjeux de couverture territoriale de l'offre de soins en cohérence avec le déploiement des outils de télémédecine.

L'ambition est de pouvoir implanter dès 2019 une antenne du centre de santé départemental.

Personnes âgées

Le budget autonomie est le premier budget du Département, avec près de 100 M€ affectés pour les seniors et personnes en situation de handicap. Ce sont ainsi plus de 15 000 Ardéchois, qui sont suivis à domicile et en établissements spécialisés.

Depuis 2015, le Département poursuit également une politique axée autour de la prévention de la perte d'autonomie, et a revalorisé en 2019 le financement de l'intervention en zone rurale pour les services à domicile.

La politique du Département en faveur des séniors permet donc de les accompagner quelques soient les choix de leur parcours de vie, tout en maintenant un emploi de proximité et de qualité aux quelques 2000 aides à domicile.

Favoriser les actions de prévention de la perte d'autonomie est une politique active d'investissement dans la qualité de vie, dans le recul de la perte d'autonomie, et dans la bonne gestion des dépenses de santé. Cette politique se traduit concrètement par la mise en place d'une offre attractive destinée aux séniors, qui prenne en compte au travers de différents ateliers les déterminants de santé tels que le sport, la nutrition, le lien social, les soins, l'adaptation de l'habitat. Le but : proposer à tous les séniors une offre adaptée, qui leur permette de (re)trouver une meilleure santé, et retarder les effets du vieillissement. Il s'agit d'un investissement à plusieurs titres : individuel et familial, la prévention retarde les effets négatifs du vieillissement, réduit le risque de chute, maintient les capacités cognitives et physiques, et réduit l'utilisation des médicaments et des soins.

Action sociale et insertion

Les politiques sociales sont souvent présentées comme coûteuses et parfois interrogées sur leur efficacité limitée. Elles sont peu valorisées au regard de l'investissement qu'elles représentent dans le capital humain. Peu d'études se consacrent à démontrer ce qu'elles apportent et ce qu'elles évitent à la société car cela nécessite une approche systémique : prise en compte de l'environnement familial, dépassement des champs d'action sectoriels, observation sur plusieurs années, etc.

Le Département de l'Ardèche est convaincu du bienfondé des politiques sociales. Lors de la semaine de la transition de septembre 2018, le mot d'ordre établi a donc été l'innovation sociale, qui devra contribuer à faire entrer pleinement la femme et l'homme ardéchois dans le 21^e siècle (lutte contre la précarité énergétique, formation, fablabs sociaux...). Favorisant la transversalité, l'innovation sociale permettra de remettre l'humain au cœur des politiques départementales à travers des actions concrètes qui accompagnent le bénéficiaire jusqu'à sa stabilisation complète.

Ces dernières années, de par la situation géopolitique internationale, les besoins en formation « Français langue étrangère » se sont accrues. Pour pallier à ces besoins croissant rapidement, des associations ont mis en place des ateliers sociolinguistiques, souvent animés par des bénévoles, pour compléter l'offre de formation existante. Ces ateliers permettent aux élèves de s'initier, d'entretenir, voire de renforcer leur apprentissage de la langue française et leur compréhension des institutions. Cet apprentissage favorise l'accès aux droits, les actes du quotidien et l'accès à l'emploi et la formation.

En 2018, le Département a été sollicité pour le financement de 11 actions. Un règlement a donc été élaboré pour garantir plus de lisibilité dans l'octroi des subventions, de préciser les attendus à l'égard de ces actions et d'optimiser la couverture départementale. Ce règlement prévoit trois niveaux d'aide en fonction notamment du nombre de participants, du nombre d'intervenants mobilisés et de la fréquence des ateliers.

EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

Les jeunes Ardéchois.e.s sont les premiers concernés par la transition instaurée par le Département, puisque ce sont eux qui, nous pouvons l'espérer, profiteront des mesures prises aujourd'hui pour une Ardèche de demain. Ces mesures concernent en premier lieu l'alimentation des collégiens. La création d'un réseau départemental de l'alimentation des collégiens, portant sur l'ensemble des achats alimentaires, continuera à agir pour une alimentation saine et locale, et renforcera la filière agricole ardéchoise.

Pendant leurs études, du collège à l'université, la question des transports se pose, notamment pour cette tranche d'âge qui ne détient pas le permis. Le développement des voies douces à proximité des établissements scolaires est une réponse à cette problématique. Enfin, le départ du territoire pour des études supérieures ne sera plus forcément une fatalité, grâce à l'A2C, Ardèche campus connecté, université mobile rendue possible grâce au développement numérique.

Education

La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années en faveur d'une restauration de qualité visant à proposer aux collégiens une alimentation saine, sûre et durable.

Avec plus de 1,216 millions de repas annuels produits, le Département s'appuie sur des équipes de cuisine compétentes et responsables, soucieuses d'éduquer les jeunes au bien manger. La restauration se veut durable et responsable en produisant au plus près des besoins et en modifiant les comportements pour limiter et valoriser les déchets.

A l'issue des études conduites sur la construction d'une légumerie départementale, plusieurs freins ont été identifiés : financiers, juridiques, faible adhésion des maraichers et des collèges, concurrence avec l'offre existante.

C'est pourquoi, le projet d'une alimentation saine et durable est réaffirmé avec la création d'un réseau départemental de l'alimentation des collégiens, portant sur l'ensemble des achats alimentaires, et permettant de fixer des exigences qualitatives plus ambitieuses.

Le développement de la filière agricole en sera renforcé car toutes les composantes du repas seraient concernées.

Ce plan d'actions permettra une valorisation des acteurs locaux et des équipes des collèges pour le bien-être des élèves.

Si la transition écologique passe par l'alimentation des collégiens, elle est également incarnée par les bâtiments qui les accueillent. Le futur collège « Vallée de la Beaume », installé à Joyeuse et dont l'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie fin 2018, en sera une illustration. Les niveaux de performance attendus sont exigeants, avec notamment le recours significatif aux énergies renouvelables, et une attention particulière portée à l'impact carbone du bâtiment, et à l'évolution de celui-ci durant son cycle de vie.

Culture

En 2019, la culture déménage ! D'abord via un nouvel appel à projet visant à réunir les lieux de culture pour un travail commun, mais aussi via la nouvelle dynamique de MuséAl qui a soufflé ses cinq bougies.

Appel à projet itinérances

Après deux ans d'expérimentation des résidences de territoires¹, le Département souhaite développer et encourager les dynamiques de coopération entre structures culturelles du territoire. L'itinérance sera le fil conducteur de ces démarches innovantes, en imaginant la circulation des projets en plusieurs lieux du département afin de faire vivre les présences culturelles et artistiques au plus près des habitants. Ce fil rouge sera aussi l'occasion de diversifier les partenariats en encourageant l'interdisciplinarité, et de voir émerger des projets aux contenus artistiques et culturels renouvelés qui contribueront à la diversité culturelle du territoire.

Associant des actions de médiation et de présentation du travail en cours à l'adresse des habitants, ces résidences s'inscriront dans la durée et impliquent une circulation des artistes et scientifiques sur plusieurs territoires distincts à l'échelle du département.

MuséAl

MuséAl a cinq ans ! Cinq années riches de visites et de découvertes archéologiques bien sûr, mais également d'événements autour des liens entre différentes périodes de l'Histoire (dont 14 GRAFFITI 18 qui revenait sur la Première Guerre mondiale), d'événements culturels (festival d'Alba) et d'activités ludiques pour la découverte transversale des compétences départementales, à l'image de la première édition de Sportludi en 2017. Pour ce deuxième quinquennat, MuséAl se tourne vers une nouvelle dynamique de pôle d'archéologie départemental, grâce à la confirmation fin 2018 d'une habilitation départementale en matière d'archéologie préventive délivrée par l'Etat, avec pour objectif de mieux découvrir et faire découvrir notre patrimoine commun afin de le transmettre aux générations futures.

En 2019, cette nouvelle dynamique s'assortit d'une volonté de traduire la transition écologique et solidaire du Département, notamment en inscrivant sa programmation annuelle sous la thématique de l'alimentation et de l'agronomie, qui permettra notamment de constater en quoi les paysages et la gastronomie d'Ardèche puisent leurs racines, pour mieux imaginer et construire l'avenir.

D'autres projets seront menés pour renforcer l'attractivité de l'Ardèche, dont la restauration du théâtre antique et l'amélioration de l'accompagnement des visiteurs du site vers le musée, et la valorisation de l'actualité archéologique ardéchoise de manière élargie qui mettra en lumière la richesse du patrimoine local.

Sport

Inspiré de la Semaine blanche qui se déroule en janvier, Sportludi est une manifestation lancée en 2017 et se déroulant sur deux jours : le mercredi en direction des collégiens (mercrediludi) et le jeudi en direction des seniors (jeudiludi). Objectifs : la découverte d'activités sportives et culturelles. Cette opération s'inscrit dans les politiques départementales visant à faire découvrir les activités physiques aux personnes qui en sont éloignées et aux jeunes, réunissant différents publics autour d'activités partagées.

Jeudiludi notamment s'inscrit dans le programme mené par le Département en faveur des 60 ans et plus autour de 7 thématiques de prévention de la perte d'autonomie : l'habitat, la mémoire, la nutrition,

¹ Moments dédiés à la recherche et à la création permettant la rencontre et la découverte de pratiques entre artistes, scientifiques et habitants

l'activité physique, le lien social, l'information et l'accès aux droits. L'Ardèche, avec plus de 93 000 habitants âgés de 60 ans et plus, est particulièrement concerné par cet enjeu.

Le sport comme facteur d'intégration a fait ses preuves auprès des seniors et des collégiens, et la jeune manifestation Sportludi a trouvé son public en affichant complet dès sa 2^e édition. Fort de ce constat, le Département ajoutera une troisième journée adressée aux bénéficiaires du RSA.

AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Routes et mobilités alternatives

Si certaines particularités de l'Ardèche expliquent en partie la dépendance des habitants aux véhicules motorisés, l'essor des mobilités douces et l'évolution des mentalités vers une volonté de transition écologique ont amené le Département à concevoir plusieurs politiques en faveur d'un moyen de transport applicable au territoire : le vélo.

C'est dans cette dynamique que le Département a souhaité s'inscrire de manière partenariale dans un contrat de transition écologique, mais également dans la candidature de l'association « vélos et territoires » afin de recevoir les acteurs nationaux pour le développement des pratiques cyclistes en 2021.

Tourisme, pratique sportive amateur ou professionnel, trajets domicile-travail...l'Ardèche à vélo est aujourd'hui une réalité portée par les volontés politiques et les partenariats avec les acteurs du territoire, qui se traduisent entre autres par le développement des voies vertes, du cyclotourisme et des événements sportifs autour du cyclisme.

Après les aspects touristique et sportif, le Département a souhaité développer l'aspect professionnel, à travers le soutien au développement des axes autour des établissements scolaires, et l'établissement d'un plan vélo.

Entre 2017 et 2018, une étude sur les besoins en mobilités des Ardéchois a été réalisée et a abouti à 4 orientations du plan mobilités :

- Adaptation des nouvelles infrastructures routières aux nouveaux modes de déplacements : adaptation du gabarit de la route à la circulation des cars pour favoriser le transport collectif, mais aussi pour permettre une meilleure cohabitation avec les cyclistes,
- Sécurité routière avec notamment l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'accidentologie,
- Développement des mobilités alternatives (covoiturage, autopartage, autostop organisé, ...).
- Développement de la cyclabilité du territoire, afin d'encourager la pratique du vélo pour notamment les déplacements quotidiens.

Ce plan vélo est adapté en fonction des évolutions de ses orientations, pour une mise à disposition plus rapide de voies cyclables offrant une alternative au tout-voiture.

Rencontres vélo 2021

Le département a déposé sa candidature à l'accueil des Rencontres nationales "Vélos et territoires" (ex Départements et régions cyclables").

Elle a été retenue par le conseil d'administration qui a confié à l'Ardèche la mise en œuvre de ces rencontres en 2021.

La candidature a permis de rappeler que par son offre de voies cyclables, par l'innovation et la valeur ajoutée apportée aux prestations, l'Ardèche s'affiche comme une terre de référence en matière d'accueil de cyclotouristes. Les 267 km de voies douces et les 6 233 km d'itinéraires balisés sont la preuve de l'engagement fort des élus pour promouvoir la pratique du vélo sur leur territoire.

Ce savoir-faire, le département souhaitait le mettre au service des enjeux de mobilité, de développement durable, d'attractivité, de tourisme et de pratique cycliste que porte « Vélo et territoires », en organisant dans la plus petite préfecture de France des rencontres "Vélos et territoires" ... inoubliables et émerveillantes !

Solidarité avec les territoires et eau

Renouvellement du programme pluriannuel avec l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau contribue à la gestion globale et équilibrée de l'eau sur le secteur Rhône Méditerranée et Corse, et accompagne en ce sens les collectivités territoriales, dont le Département, dans le cadre de partenariats mis en forme par des programmes pluriannuels. Le 11^e programme couvrira la période 2019-2024. Le précédent programme ayant fait ses preuves, le 11^e reprendra les axes qui ont fait son succès : un accord cadre qui pourra se concrétiser par une convention relative au financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale, une convention de cofinancement des projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires, et une convention relative au cofinancement des opérations concourant aux objectifs du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de la Biodiversité engagées par les maîtres d'ouvrage locaux.

Cette convention permet notamment à l'agence de l'eau d'apporter son aide aux communes dans leur gestion de la ressource en eau, qui se raréfie sur certains secteurs du territoire.

Villages de caractère : un nouveau règlement plus clair pour un label plus puissant

Le réseau des « villages de caractère », créé par le Département, constitue l'une des filières les plus emblématiques de la destination Ardèche. L'enquête menée en 2016 par l'Agence de Développement Touristique (ADT) a notamment fait apparaître que la visite des villages constitue la première activité pratiquée par les touristes.

Une démarche d'évaluation des 20 villages de caractère a permis d'identifier les investissements prioritaires à mener sur ces villages pour maintenir le niveau qualitatif que représente le label. La possibilité de financer ces investissements a été prévue dans le dispositif PASS Territoires. Ce dispositif s'adresse toutefois aux programmes de travaux supérieurs à 150 000 €. Afin de faciliter la visibilité des aides apportées via ce label, le Département financera désormais tous les investissements, par le PASS Territoires ou le fonds de solidarité. Cette modification entraînera un nouveau règlement, qui permettra une simplification et donc un renforcement de la labellisation.

ALEC : une adhésion pour une sensibilisation du grand public

L'énergie est une notion qui revient naturellement lorsque l'on parle de transition. Au plus près de ses habitants et de leurs préoccupations, le Département peut agir sur cette donnée majeure. L'une de ses actions a été l'adhésion en 2018 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC 07), association dont le but est d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique dans le cadre d'un développement soutenable des territoires et afin de lutter contre les changements climatiques. L'ALEC va poursuivre en 2019 ses missions d'information et de conseil, de communication et de sensibilisation du grand public. Elle va également appuyer les territoires à l'émergence et à la qualification de projets s'inscrivant dans la transition énergétique.

Les actions soutenues par le Département pourront porter sur la mise en œuvre de l'Espace Info Energie (sensibilisation, information tout public sur les enjeux de la transition énergétique), sur l'appui à l'émergence et à la qualification de projets structurants pour le territoire (maîtrise énergie dans les EHPAD, développement du bois énergie,...).

CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement et forêt

Forêt : mise en œuvre du plan forêt bois, notamment les contrats entre forsaps et EPCI et la politique de défense des incendies avec les EPCI

Espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des périmètres identifiés au vu de leur intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. Les sites ENS en Ardèche couvrent plus de 15 % de la surface du département et sont répartis de façon à être représentatifs des grandes entités paysagères du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur des ENS, le Département de l'Ardèche s'est donné comme objectifs d'assurer la préservation de ces sites naturels remarquables, tout en favorisant l'ouverture au public et une appropriation locale. Certaines caractéristiques de ces sites (tourbières...) se doivent d'être conservées au vu de leur rôle dans la préservation de leur environnement et par extension de tout le territoire.

La politique départementale en faveur des ENS se base donc sur une volonté de transition écologique préservant ces entités pouvant servir de support pédagogique, à l'image de l'ENS de la Boissine. Depuis 2005 le Département a acquis 36 hectares sur l'espace naturel sensible (ENS) de La Boissine à La Voulte-sur-Rhône. Des actions pour sa gestion et son suivi écologiques ainsi que pour l'accueil du public ont été proposées, autour de trois objectifs à long terme :

- Conserver et mieux connaître le patrimoine géologique du site
- Maintenir et améliorer la diversité des milieux naturels
- Valoriser le site du point de vue pédagogique et touristique

Un verger conservatoire a été imaginé. Il entre dans l'objectif de maintien et d'amélioration des milieux naturels, à travers la conservation et la rénovation des vergers, une des actions des plans établis autour des ENS. Ce verger, prévu sur une parcelle d'environ **9 000 m²** et conduit en **agriculture biologique**, comprendra environ **150 arbres fruitiers** de variétés anciennes, répartis entre différentes espèces fruitières, adaptées au sol et au climat du site de La Boissine. Les 150 arbres ont également été cultivés dans la région naturelle Ardèche-Drôme : **le verger sera donc constitué de plants locaux et naturels. Dix espèces² et 69 variétés seront représentées.**

Avec l'appui du CEFA (Centre d'Études Forestières et Agricoles) de Montélimar, qui intervient au travers d'une convention avec le Département, des haies naturelles ont été aménagées sur la parcelle afin d'abriter et favoriser la présence d'auxiliaires actifs contre les ravageurs, **instaurant ainsi un équilibre naturel autour du verger et participant à la volonté de limiter les intrants.**

L'objectif principal de ce verger est de servir de **support pédagogique** pour l'accueil de visiteurs découvrant le domaine en suivant le sentier d'interprétation existant, lors de visites accompagnées.

² *Espèces fruitières plantées : amandiers, pêcheurs, cerisiers, abricotiers, pruniers, pommiers, poiriers, figuiers, plaqueminiers et cognassiers.*

Cette opération représente un coût de près de **30 000 €**, répartis entre la préparation du terrain et la plantation (13 860 €), et le coût de l'entretien des trois premières années (15 478 €).

Rendez-vous en 2021 pour la première récolte.

La nature se joue des frontières installées par l'homme ; ainsi, le territoire de l'ENS des massifs des monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc continue naturellement du côté de la Haute-Loire, qui partage avec l'Ardèche une histoire et une géographie communes, naturellement concrétisées par deux suc : le Mont Mézenc et le Mont Gerbier de Jonc. 2galement protégé côté alti-ligérien par des politiques publiques autour des espaces naturels sensibles (ENS), ce territoire fait l'objet d'un rapprochement entre les deux conseils départementaux, incarné par une première visioconférence ce lundi 4 mars entre Jean-Pierre Marcon, président de la Haute-Loire, et Laurent Ughetto, président de l'Ardèche.

Cohérence en termes de paysage, de géologie, de biodiversité, mais également en termes d'histoire et d'activités économiques...réunir les deux sites semble évident sur le papier et sur le terrain. Jusqu'ici, la frontière administrative a amené chaque conseil départemental à développer des politiques de protection différentes mais finalement similaires.

Plusieurs spécificités caractérisent le territoire du site Gerbier Mézenc, et forgent l'identité des deux départements : un paysage volcanique atypique traversé par la ligne de partage des eaux, une terre où l'homme habite très haut, avec une architecture caractéristique faite de toits de lauzes, de chaume ou de genêts, une montagne aux herbages particuliers qui permet l'élevage du bœuf Fin Gras. Ces caractéristiques, ajoutées aux politiques de préservation déjà appliquées sur les deux sites du Mont Gerbier et du Mont Mézenc, fondent une base solide pour un travail collaboratif entre les deux conseils départementaux dans le but de déposer une demande de labellisation Grand Site. Une labellisation qui ne pourra se faire sans les acteurs territoriaux et les habitants.

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'Ardèche est un territoire dont l'attractivité n'est plus à prouver, mais plutôt à entretenir et à préserver pour l'avenir. Les événements climatiques de ces dernières années (chaleur et stress hydrique en été, gel, grêle,...) nous incitent à mettre en place dès aujourd'hui des politiques efficaces pour préserver notre territoire décrit comme un havre pour ses habitants, et un paradis (!) pour les touristes. Les inflexions onusufflées aux politiques agricoles, les partenariats solides avec des partenaires tels que l'Agence de l'eau, les politiques ENS et forêt/bois pour la préservation de la biodiversité et des ressources forestières, l'encouragement des investissements communaux tournés vers la transition via les aides départementales, les politiques numériques telles que le soutien aux tiers-lieux qui diminuent les temps de trajet...sont autant de pistes auxquelles le Département croit, et met en œuvre.

Tourisme

La saison touristique 2018, un peu en recul par rapport à l'année 2017 qui fût exceptionnelle, a cependant été particulièrement belle, l'Ardèche étant au diapason de la tendance régionale. Ce n'est pas pour rien que le journal Le Monde a classé l'Ardèche parmi les 20 destinations mondiales à conseiller...

En Ardèche, les touristes étrangers ont gardé leurs faveurs au territoire, un peu moins prisé cette année par les clientèles françaises. Quant au vélo, il est décidément un atout indéniable pour l'Ardèche qui poursuit ainsi son travail de conquête du titre de 1er département vélo de France.

Une autre tendance en hausse dans le tourisme en Ardèche est l'agritourisme. Le succès des journées « De ferme en ferme » confirme cette tendance et permet un premier contact entre touristes

potentiels et agriculteurs qui proposent un gîte à la ferme, souvent concluant et entraînant des séjours estivaux.

Agriculture

L'agriculture occupe une place importante en Ardèche. Pilier de l'aménagement du territoire et de son identité culturelle, elle véhicule des valeurs positives qui participent à son attractivité actuelle.

Le Département a toujours affiché sa volonté de soutenir un modèle d'agriculture :

- ancré dans l'économie, c'est-à-dire permettant aux agriculteurs de vivre du fruit de leur travail,
- couplant tradition et modernité,
- respectueux des paysages et de la biodiversité,
- privilégiant l'humain et la qualité des produits.

Si le Département n'est plus chef de file en matière de politique agricole depuis la loi NOTRe, il peut toutefois intervenir via sa compétence de solidarité en direction des territoires, notamment pour des investissements agricoles. Dans ce sens, une stratégie départementale agricole 2014-2020 a été élaborée en concertation étroite avec l'ensemble de la profession.

La semaine de la transition, et plus précisément la journée consacrée à l'agriculture et à la forêt, a permis de partager le diagnostic que les enjeux climatiques, les problématiques d'accès au foncier et les nouveaux modèles de consommation alimentaire s'imposaient aujourd'hui de manière cruciale et nécessitaient des réponses fortes.

Cette journée de la transition agricole a confirmé le souhait du conseil départemental de faire de la transition agricole une priorité politique.

Dans la lignée d'Olivier de Serres, dont les 400 ans de la disparition seront célébrés en 2019, l'Ardèche se doit d'être innovante et précurseur, et de préparer dès à présent l'agriculture de 2050.

Une réflexion est engagée dans le cadre de la démarche de transition écologique et solidaire. De la confrontation des idées se dégage une orientation pour un cadre d'intervention, plus territorialisé afin de mieux coordonner nos actions au plan local et recentré sur la reconquête des surfaces agricoles, le développement des capacités de résilience et d'adaptation des exploitations face aux changements, l'accès à une alimentation responsable (agriculture biologique, productions locales) pour tous les Ardéchois.

Cette orientation nécessite de refonder la plupart des règlements et conventions agricoles actuels.

Numérique

La géographie du territoire ainsi que l'actualité nationale (désertification médicale, fermeture de services de proximité) ont poussé le Département à trouver des solutions alternatives afin que chaque Ardéchois.e puisse accéder aux services qui lui sont nécessaires au quotidien. Le numérique est apparu comme l'une de ces alternatives sur de nombreux domaines : santé, services au public, études, développement économique...

Après le hackathon de 2018, la mise en place de la télémédecine et les diverses actions mises en œuvre pour diminuer la fracture numérique, l'Ardèche se veut ambitieuse et répond à plusieurs appels à projets nationaux, dont l'appel à projet Hub France connectée, et a signé le 4 mars dernier avec l'Etat la charte « territoire d'actions pour un numérique inclusif ». Le Département souhaite également développer, notamment via des appels à projet, les tiers-lieux, endroits privilégiés pour bénéficier de l'installation de la fibre proposée par ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour entamer ou reprendre

des études, ou encore développer son entreprise sans avoir à se soucier de la location d'un local. Autant d'exemples qui démontrent l'importance du numérique dans l'Ardèche de demain.

Tiers-lieux : partager les espaces et les idées

Les tiers-lieux sont des espaces tiers, gérés et animés directement par leurs usagers, qui les adaptent généralement à leurs besoins. Ils peuvent prendre la forme d'espace de travail partagés (appelés aussi « coworking ») ou d'ateliers partagés (fab'lab, laboratoire de fabrication).

En lançant son appel à projets, le Département de l'Ardèche a souhaité favoriser le développement de ces lieux de rencontres et de créativité partagée, et privilégier la diversité des projets. Ainsi, si tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage, chaque lauréat de cette première vague adopte un fonctionnement et une identité propres.

Charte territoire d'actions pour un numérique inclusif

Les actions engagées depuis de nombreuses années en Drôme-Ardèche par le SMI (syndicat mixte des inforoutes) ont été identifiées pour faire partie des territoires retenus pour signer la charte « territoire d'actions pour un numérique inclusif » entre l'Etat, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme et le SMI.

Un des objectifs de cette charte est de permettre le soutien et la montée à l'échelle nationale des initiatives locales ainsi que la mise en réseau des porteurs de projets. Cette démarche nécessite ainsi de documenter les initiatives et les marges d'amélioration des dispositifs entrepris pour en favoriser leur duplication sur d'autres territoires.

L'article III de la charte précise que, dans le cadre du dispositif, les territoires signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins deux des cinq recommandations de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, documenter la démarche et son impact et faire des retours circonstanciés sur les outils mis à disposition à la suite de la stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Les deux actions identifiées pour le territoire Drôme-Ardèche sont :

- Le déploiement du Pass'Numérique et de PIX,
- L'orientation des publics vers des lieux adaptés de médiation grâce au Pass'Numérique

Le Pass'Numérique est un dispositif permettant à la population d'accéder à un service d'accompagnement au numérique, dans des lieux labellisés et de qualité. L'accompagnement est réalisé par des professionnels en fonction des besoins des personnes.

Le Pass'Numérique sera remis par des agents et des aidants aux personnes en difficulté, pour les orienter vers des lieux de médiation numérique où ils pourront suivre des ateliers de formation. 5 à 10 ateliers leur permettront de devenir autonomes pour créer leurs identifiants et boîte mail, accéder à leurs droits, faire des démarches ou des recherches d'emploi, etc.

Pix est un service public en ligne qui a pour rôle de mesurer et de développer l'acquisition de compétences numériques, en stimulant notamment l'envie de progresser dans la connaissance.

Cet outil poursuit deux objectifs :

- 1- permettre aux professionnels de la médiation numérique d'adapter leur accompagnement et éventuellement orienter la personne vers une structure d'accompagnement, ou lui remettre un Pass numérique lui donnant accès à une formation ;
- 2- permettre aux personnes de mesurer et développer leur capacité à s'approprier les outils numériques et les compétences clés pour prendre en main les services en ligne, selon un référentiel construit avec les parties prenantes de la stratégie nationale pour un numérique inclusif.

Appel à projet Hubs France connectée

Les hubs s'inscrivent dans une démarche de pilotage des actions menées à l'échelle locale. Ils sont des têtes de réseaux amenés à faciliter le dialogue entre tous les acteurs impliqués sur les enjeux de l'inclusion numérique sur leur zone de couverture.

L'appel à projets "Hubs France Connectée" a pour objectif de faire émerger des acteurs d'envergure en capacité d'organiser et de multiplier les ressources et les acteurs de la médiation numérique sur un territoire. Ils coordonneront, animeront et appuieront le développement des acteurs territoriaux à l'échelle locale. Ils devront également encourager les dynamiques territoriales au service de la transition numérique (inclusion, montée en compétences, pratiques innovantes...).

Intitulés « Hubs France Connectée », ces structures couvriront une zone géographique large, à l'échelle de plusieurs départements en fonction des spécificités locales.

Véritable tête de réseau, le hub France Connectée Drôme Ardèche se donne comme objectif principal de coordonner les différentes actions en matière de médiation et d'inclusion numérique, en organisant une gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Cette gouvernance élargie doit permettre de nouer des relations de travail transversales indispensables à la coordination des initiatives de chaque acteur dans un souci de mutualisation et d'optimisation des moyens.

Le hub aura comme mission d'explorer toutes les pistes permettant d'accroître l'efficacité et la lisibilité des acteurs de la médiation numérique à commencer par les EPN (établissements publics numériques), les MSAP (maisons de service au public) et les centres sociaux.

Son rôle sera également d'évaluer les distorsions éventuelles entre l'offre et la demande, d'étudier l'évolution des modèles économiques et les possibilités de mutualisation, afin d'apporter des réponses adaptées à des besoins, de plus en plus transversaux, tout en préservant un équilibre et une solidarité territoriale indispensable sur des territoires comme ceux de la Drôme et de l'Ardèche. Cela passera notamment par une cartographie des spécialisations et des compétences.

RESSOURCES

En interne aussi, l'Ardèche entre en transition ! La semaine de la transition a mis à contribution la majorité des services, et la future signature du contrat de transition écologique maintient cette dynamique. De cette réflexion sont sortis quelques projets mis en application, à l'image de Pass'Territoires qui permet une gestion plus efficace des aides aux communes. Les investissements du Département sont aussi pensés dans ce cadre de transition, à l'image de l'achat de plusieurs véhicules (voitures et vélos) électriques, de la rénovation thermique de l'Hôtel du Département, ou encore du partenariat avec Fibrec pour le tri du papier, première ressource recyclable dans les bureaux !

DETAIL DES DÉPENSES PAR POLITIQUE

ENFANCE ET FAMILLE (32,84 M€)

Cette mission comprend les interventions relatives à l'accueil et au placement familial. Les crédits au titre de l'accueil auprès des assistantes familiales s'établissent à 12.8 M€. Le placement en établissement connaît la progression la plus importante avec une inscription de 10.4 M€. Cette comprend aussi la dotation d'équilibre au Foyer de l'Enfance (1,63 M€) comprenant 96 000 € de subvention d'investissement au titre de la première tranche de construction de la nouvelle villa des Adolescents.

SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC (0,08 M€)

Ces actions de prévention s'établissent à 0.08 M€.

PERSONNES AGEES (66.81 M€)

Dont 44.2 € pour l'allocation personnalisée d'autonomie et 17.92 M€ pour l'hébergement des personnes âgées.

PERSONNES HANDICAPEES (35.51 M€)

Dont 23.4 M€ pour l'hébergement des personnes handicapées, 8,65 M€ pour la prestation de compensation du handicap et l'attribution compensatrice de tierce personne.

ACTION SOCIALE ET INSERTION (43.86 M€)

Le revenu de solidarité active représente 38 M€ et les actions visant à l'insertion s'établissent à 3.7 M€.

LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE (1,65 M€)

Les actions au titre de cette mission s'établissent à 1.65 M€ avec en particulier la contribution de 1.05 M€ au fonds de solidarité logement et 0.3 M€ d'inscription de subvention d'investissement

EDUCATION (21.17 M€)

L'entretien, la construction et la restructuration des collèges publics représente 11.15 M€ Il s'agit d'un des premiers budgets d'investissement de la collectivité. Peuvent notamment être cités le collège des Perrières à Annonay (4 M€ prévus en 2019 sur un projet de 18.2 M€) ou encore le collège de la Voulte (3 M€ prévus en 2019 sur un projet de 13,8 M€). Le fonctionnement des collèges publics et privés représente 6,20 M€.

CULTURE (6.28 M€)

Dont les soutiens en fonctionnement aux structures culturelles du territoire avec 1.7 M€ et 1.5 M€ de soutien aux établissements d'enseignement artistique

SPORT (1,88 M€)

En déclinaison du contrat sportif départemental, l'aide aux comités sportifs représente 500 000 € et l'aide aux clubs sportifs 811 000 €.

JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE (2.93 M€)

Le Projet Ardèche jeunesse innovation ruralité représente 1,13 M€.

ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES (38.38 M€)

La réhabilitation de la voirie départementale représente un investissement de 21.9 M€.

SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET POLITIQUE DE L'EAU (12,49 M€)

Regroupe les différents soutiens apportés aux territoires, avec les inscriptions notamment au titre du nouveau dispositif Pass Territoires et les aides en matière de politique de l'eau.

TRANSPORTS (6,62 M€)

La politique « Transports » comprend uniquement la dotation de compensation du transfert de compétences due à la Région.

ENVIRONNEMENT ET FORET (1,42 M€)

Dont partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (0.6 M€) et l'inscription de 0.24 M€ de subventions d'investissement aux partenaires.

ESPACES NATURELS SENSIBLES (2,89 M€)

Les actions portées au titre des espaces naturels sensibles sont financées par la Taxe d'aménagement. Les inscriptions portent en particulier pour 0.43 M€ pour le projet à la Combe d'Arc.

SECURITE ET INCENDIE (19.19 M€)

Le Département est le premier financeur des secours à la personne. La participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours s'élève à 17,35 M€.

TOURISME (3,21 M€)

Le partenariat avec l'agence de développement touristique, principal instrument de la politique touristique départementale, représente 2,69 M€.

AGRICULTURE (1,32M€)

Le budget en faveur de l'agriculture comprend 0.7 M€ de subventions d'investissement et 0.63 M€ en fonctionnement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1,35 M€)

Le Département poursuit son soutien à l'économie locale et à l'ingénierie en matière de développement économique.

NUMERIQUE (2.30 M€)

Contribution de 1.5 M€ au projet très haut débit (dans le cadre du programme de 25 M€ voté en 2014).

FINANCES (30.56 M€)

Dont remboursement du capital de la dette (21,17 M€), intérêts de la dette et autres frais financiers (4,64 M€) et reversements de péréquation (3.26 M€). Réserve pour dépenses imprévues : 1 M €.

PERSONNEL (66.85 M€)

Les dépenses de personnel représentent 65,84 M€ au total. La formation des agents dispose d'un budget de 0.54 M€.

INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION (3.34 M€)

Dont acquisition de matériel, logiciels, progiciels (1,7 M€) et maintenance des matériels et logiciels (0.71 €).

PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (8.07 M€)

Dont construction, entretien et gestion du patrimoine immobilier (4.86 M€). 1 M€ sont inscrits au titre de l'opération de rénovation thermique de l'Hôtel du Département et 1 M€ pour les aménagements à Bésignoles.

ADMINISTRATION GENERALE (3,44 M€)

Les dépenses d'administration générale regroupent le fonctionnement général de la collectivité et de l'assemblée départementale. Elles ne représentent que 0,83% du budget de la collectivité.